

DURÉE

0,03125 jours (soit 15 minutes)

PRIX

30 € par participant

Soit 36 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Bureaux d'études
- Architectes
- Entreprise RGE
- Auditeurs énergétiques

Mais aussi

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Toute personne désireuse de découvrir ce domaine

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet

(Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

Maîtriser la langue française

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Approfondir votre compréhension du nouvel arrêté et ses implications sur les petits logements.
- Maîtriser les nouvelles modalités du DPE pour garantir leur bonne application dès juillet 2024.
- Adapter vos conseils en fonction des révisions des tarifs énergétiques.

**PROGRAMME****Présentation de la formation (5 minutes)**

Bienvenue dans votre formation

Tutoriel de navigation

Réforme du DPE 2021 : petites surfaces et autres modifications

Vidéo - Réforme du DPE 2021 (petites surfaces et autres modifications)

Atelier - Connaître l'objectif principal de la réforme DPE pour les petites surfaces

Atelier - Distinguer le calcul du DPE avant et après réforme

Atelier - Appréhender l'impact de l'altitude dans la classification énergétique d'un logement

Atelier - Reconnaître les bonnes affirmations en matière de DPE après réforme (3)

Atelier - Comprendre les nouveaux seuils du DPE

Atelier - Associer la bonne étiquette énergétique aux nouveaux seuils (3)

Atelier - Comprendre l'impact de l'altitude dans la classification énergétique d'un logement



Note synthétique - Réforme du DPE 2021 : petites surfaces et autres modifications
Arrêté du 25 mars 2024



VALIDATION

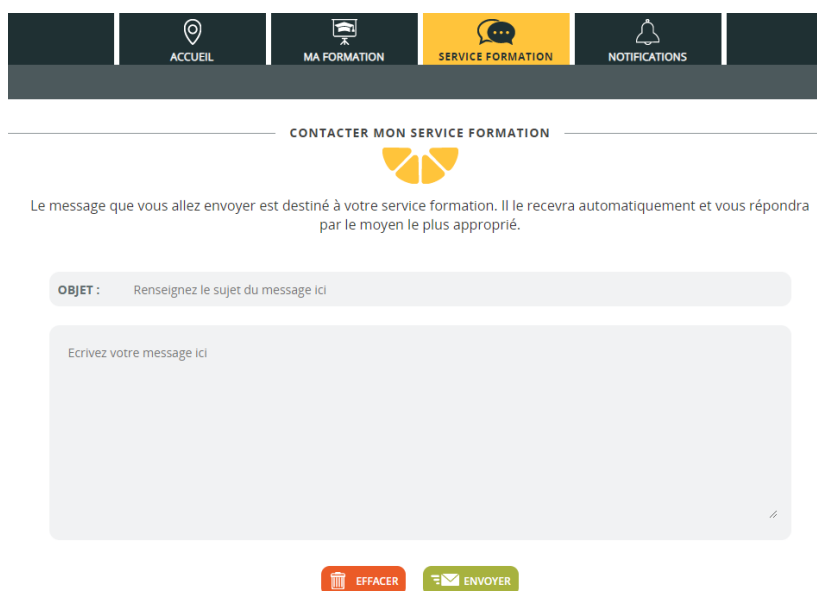
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.